



Monsieur
 occupations se permettent le vous supplie de vous
 soudeur que set me a qui vous avez rendu si
 diuerses fois des bon offices au pres de la personne.
 de son ex. le. meyr outre mon malheur de ne
 me pouvoit & parer de tant de bien fais la
 necessite me contrainct de prendre mon recours
 enre vous monsieur. et par ce que par yre moyen
 l'ancien obtenue. passe dix ans ya sansconting
 sans aucun temps limitee de son ex. le. Monsieur
 le priase. meintenant. que par échange de
 nom sestime quil faut changer le passeport
 mes particuleres affaires me causent beaucoup
 de voyages tant vers dortwert que vers renich et
 ailleurs et les insolences des soldats sont
 sans bornes. Je vous prie. doncq. bien humblement
 yre d'a mesme. pouvoit dont autrefois
 vous maues procuree la premiere et
 si outre sette se desborde en importunite
 des lexe de son subdote par men donne
 l'assurances set doncq. monsieur que le
 Baron de Beuninghusen desmande. Ya
 tout humblement Ya abolition de son ex. le.
 Monsieur le priase d'orange. en se
 quil set laisse employer dans la ville
 et deua mastre il proteste de ne
 tenter rien plus contre l'estat d'ollande.
 meintenant il est a ratisbonne. sollicitant
 sa license se meyr en l'esperance quil
 porteroit outre les belle. condition qu'on
 lui offre si obtien ses graces par
 vous monsieur et que set despres ne
 retourne ny de. contre mon esperance
 vous ne. luyes. luyes rendue a persone.
 qui seroit plus que. moy par obligatio et
 par inclination

Monsieur
 Coulogne. ce 13 de decembre
 1630
 Hug. 37.

Bien humble. et
 tres oblige. seruaite
 Baron de Beuninghusen
 et d'orange

